

Agnès Saal : une centaine de personnalités plaident sa cause auprès de François Hollande



Le Point a publié un exemplaire de la lettre qui sera adressée au président de la République par les amis de l'ex patronne de l'Ina.

Une lettre plaidant la cause d'Agnès Saal et co-signée par 98 personnalités du secteur de la culture et de la haute fonction publique, sera bientôt envoyée à François Hollande. Selon [Le Point](#), qui a eu accès au document, il ne s'agit pas d'un "recours gracieux" mais "d'une longue admonestation envers le chef de l'État pour l'injustice dont il serait l'auteur".

Le président de la République a en effet condamné l'ancienne présidente de l'Ina à deux ans de suspension de la fonction publique, dont six mois ferme pour des factures de taxi (pour elle et son fils) s'élevant à 40 000 euros : une sanction "en réalité sans aucune proportion aux faits reprochés, eux-mêmes systématiquement majorés dans le rapport servant de base aux poursuites", selon les signataires, qui estime que la principale intéressée est "victime expiatoire devant supporter seule les procès médiatiques et rappels à la régularité que justifieraient les errements dont la haute administration et les présidences d'établissements publics sont, à tort ou à raison, accusées". Plus étonnant encore : les amis d'Agnès Saal semblent surpris de cette décision qui va à l'opposé de "notre tradition, d'une sanction pour l'exemple". Comprenez par "sanction pour l'exemple", sanction symbolique, soit poudre aux yeux, soit trompe l'oeil pour l'opinion publique.

Dans une interview accordée [au Monde](#), Agnès Saal reconnaît pourtant ses erreurs. "La faute, je l'ai commise. Il ne s'agit ni de la nier, ni de la sous-estimer, ni de tenter de me disculper ou de trouver des circonstances atténuantes. Je n'ai pas l'intention de former un recours. J'assume cette faute, je la regrette à un point infini, j'y pense jour et nuit depuis huit mois". Son erreur, l'ex patronne de l'Ina l'explique simplement : "On me propose cet abonnement, qui est très commode, mais sans définition précise ni cadrage préalable des conditions dans lesquelles je peux l'utiliser (...) J'ai eu le réflexe de laisser ce code à mon fils en cas d'urgence. Et j'ai commis l'erreur de ne vérifier à aucun moment la manière dont ce code était utilisé". Au total, Agnès Saal a remboursé 21 000 euros de frais de taxi, dont 6 700 correspondaient à ceux de son fils.